



## AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Pike River que lors de la séance régulière du 7 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement suivant :

### **Règlement 2020-08 concernant la rémunération des élus pour l'année 2021**

Une copie du règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture du bureau

Donné à Pike River, ce 14 décembre 2020.

  
Lucie Riendeau, d.g.

### Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Riendeau, directrice générale de la Municipalité de Pike River, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie au bureau municipal et au bureau de poste entre 8H00 et 16H30, le 14 décembre 2020.

  
Lucie Riendeau, d.g.